# PETITE THÉOLOGIE POUR TEMPS D'ÉPIDÉMIE, NUMÉRO 2 Par Mgr Jean-Pierre Batut, évêque de Blois

# **NE PLUS POUVOIR SE CONFESSER: UNE TRAGÉDIE?**

N.B. Le sigle CEC renvoie au Catéchisme de l'Église catholique

Depuis quelques jours, il est demandé de différer la réception du sacrement de pénitence et de réconciliation à une date ultérieure, lorsque le confinement se sera de nouveau assoupli. À juste titre des personnes s'émeuvent de cette situation et disent : nous étions déjà privés de la communion, nous voilà maintenant privés de la confession ! Qu'allons-nous pouvoir faire pour Pâques ?

Les lignes qui suivent ont pour but de rappeler quelques éléments de la foi catholique à l'intention de ces personnes, et aussi d'autres personnes pour qui la confession appartient au passé. Je faisais la queue l'autre jour à l'entrée d'un supermarché. Une personne a dit : « ici c'est comme à confesse, il faut faire la queue ! » Et une autre a répondu : « mais il y a longtemps qu'on ne va plus à confesse ! »

Disons-le d'emblée de manière un peu provocatrice : ne plus *pouvoir* se confesser n'est pas une tragédie ; c'est de ne plus *vouloir* le faire qui en est une.

# 1/ Pour obtenir le pardon des péchés, une diversité de moyens

Le sacrement de pénitence ou de réconciliation est ordonné à la *seconde conversion* des baptisés, déjà « lavés, sanctifiés et justifiés » (1 Co 6, 11) par le baptême. Mais il n'est pas le seul moyen de voir ses péchés pardonnés : « la pénitence intérieure du chrétien peut avoir des expressions très variées », par exemple « les efforts accomplis pour se réconcilier avec son prochain, les larmes de pénitence, **le souci du salut du prochain**, l'intercession des saints et la pratique de la charité qui "couvre une multitude de péchés" (1 P 4, 8) » (CEC 1434).

L'Eucharistie surtout, rappelle le *Catéchisme*, opère le pardon des péchés : « elle est l'antidote qui nous libère de nos fautes quotidiennes et nous préserve des péchés mortels » (*CEC* 1436). Cela vaut même si pour diverses raisons, dont le confinement actuel fait partie, on est empêché de communier et même de participer à la messe.

L'impossibilité de recevoir le sacrement de réconciliation peut donc avoir une vertu à laquelle nous ne nous attendions pas : celle de nous aider à redécouvrir la diversité de moyens que Dieu met à notre disposition pour le pardon des péchés, et peut-être aussi à recourir à nouveau à des moyens que nous avions jusque-là négligés.

Nous vivons en ce moment un douloureux jeûne des sacrements.

Le jeûne des sacrements a des ressemblances avec le jeûne de la nourriture : il nous en fait redécouvrir le sens. Lorsque nous jeûnons, nous redécouvrons le prix de la nourriture dont nous nous privons. Nous reprenons conscience qu'elle ne va pas de soi, qu'elle est un don et non un dû. Et lorsque nous nous nourrissons à nouveau, quelque chose a changé dans notre manière de prendre notre nourriture : nous avons réappris à mieux en rendre grâce à Dieu et à mieux nous préoccuper de notre prochain qui en est privé.

Il en va de même des nourritures spirituelles... Même sur le plan spirituel en effet, on peut avoir la tentation de transformer le don en dû. Et de même qu'il peut y avoir une gourmandise physique, il peut exister aussi une gourmandise spirituelle qui nous replie sur nous-mêmes. Voilà pourquoi j'ai souligné plus haut « le **souci du salut du prochain** », sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

## 2/ La fonction propre du sacrement de pénitence et de réconciliation

Le sacrement de pénitence, qui ne peut être donné que par un prêtre, a été institué par le Christ lui-même « pour tous les membres pécheurs de son Église, avant tout pour ceux qui, après le baptême, sont tombés dans le péché grave », comme une « seconde planche de salut » (*CEC* 1446).

Malgré les multiples changements que ce sacrement a connus dans l'histoire, l'Église a toujours affirmé que le pardon des péchés graves ne peut être obtenu qu'au moyen de ce sacrement, par les trois actes que sont 1/ la contrition (le regret des péchés commis), 2/ l'aveu (ce qu'on appelle communément la « confession »), 3/ la satisfaction (la réparation effective ou symbolique à travers un acte de pénitence lorsque le mal commis ne peut être réparé).

Comme on le voit, le sacrement de pénitence est ordonné à restaurer le baptisé dans la grâce de son baptême quand elle a été perdue par le péché grave ou mortel : « la confession individuelle et intégrale des péchés graves suivie de l'absolution demeure le seul moyen ordinaire pour la réconciliation avec Dieu et avec l'Église » (*CEC* 1497). C'est pour cette raison **qu'elle est obligatoire au moins une fois l'an pour tout baptisé** : dans les circonstances actuelles où la confession pascale est différée, toute personne ayant commis des péchés graves doit prendre la ferme décision de les confesser dès que cela redeviendra possible.

#### 3/ La confession dite « de dévotion »

Mais alors, si le sacrement de pénitence n'est fait que pour les péchés graves, pourquoi nous invite-t-on à nous confesser régulièrement même si nous n'avons pas conscience d'avoir commis des fautes graves ?

Cette pratique éminemment louable est parfois appelée « confession de dévotion ». Elle est le fruit d'un développement dans la conscience chrétienne de la « fructuosité » (de la fécondité spirituelle) de ce sacrement.

À l'expérience, moins on se confesse, moins on a conscience des lieux de conversion qui perdurent dans notre vie. Tous les confesseurs se souviennent d'avoir entendu des réflexions comme celle-ci : « je ne me suis pas confessé depuis 20 ans, 30 ans, mais je n'ai ni tué ni volé : franchement, je ne vois pas quoi dire ! » L'absence de ce sacrement dans une vie crée une sorte d'apathie spirituelle d'autant plus dangereuse qu'elle est inconsciente. À l'inverse, la pratique régulière de l'examen de conscience affine nos sens spirituels et nous rend plus clairvoyants sur ce qui est en creux dans nos vies et que le Seigneur souhaite mettre en relief. De soi, l'examen de conscience régulier suffirait, mais la grâce du sacrement qui s'y ajoute affine encore davantage la conscience et surtout donne la force de changer ! Or nous savons tous que ce qui est le plus difficile à changer dans notre vie, ce sont nos habitudes – et les mauvaises habitudes en particulier.

C'est ici le lieu de rappeler que la frontière entre péché véniel et péché grave ou mortel n'est pas aussi nette que nous le pensons souvent. Bien sûr il y a des péchés qui, comme l'adultère ou le meurtre prémédité, sont sans aucun doute possible des péchés mortels... Mais le péché mortel peut aussi résulter de *l'habitude de péchés véniels* auxquels nous ne faisons plus attention, en particulier des péchés *par omission*. Par exemple, je ne peux pas matériellement secourir tous les solliciteurs que je rencontre ; mais si je prends l'habitude de ne *jamais* le faire, alors cette série de négligences a peut-être abouti en moi à un péché mortel – car le péché mortel est le résultat d'un *endurcissement du cœur* qui le rend imperméable à Dieu et au prochain. Et les péchés sont souvent comme les virus : d'autant plus dangereux qu'on ne les voit pas...

Il y a d'ailleurs dans le sacrement de pénitence un élément précieux qui aide à repérer ces mauvaises habitudes, ces négligences ou ces démissions : c'est le dialogue avec le confesseur. Raison de plus pour ne pas laisser le sacrement de côté, même si on n'a pas conscience d'avoir commis des péchés graves.

# 4/ Les dérives possibles de la confession « de dévotion »

Ce sous-titre, qui risque de choquer certains lecteurs, n'a pas été choisi par hasard, et je l'assume pleinement.

Si la confession régulière est vivement recommandée (au minimum à Pâques, et sans doute aussi à Noël), si la confession fréquente est conseillée (par exemple aux grandes fêtes : Toussaint, Noël, Carême, Pâques, Pentecôte, Assomption, soit à peu près tous les deux mois), si la confession très fréquente est possible (tous les mois, voire deux fois par mois), elle peut aussi ne pas être justifiée, entretenir un certain pharisaïsme, voire créer un terrain favorable pour que prospèrent des scrupules. Je pense à quelqu'un qui souffrait d'une maladie de peau et qui consulta un dermatologue. Celui-ci lui donna toutes sortes de traitements à peu près tous inefficaces jusqu'au moment où il découvrit que cette personne était obsédée par la propreté au point de prendre plusieurs douches par jour : sa peau, privée de sébum par des lavages trop fréquents, était devenue anormalement vulnérable !

Cela peut valoir analogiquement pour le sacrement de pénitence. Il y a des personnes qui, à peine sorties de la confession, retournent voir le prêtre parce qu'elles ont oublié quelque chose ou parce qu'elles ont l'impression de n'avoir pas dit ce qu'elles avaient à dire comme elles devaient le faire... Ces attitudes relèvent du scrupule, et c'est à juste titre que le confesseur prescrira, dans certains cas, de ne pas se confesser plus... que de raison.

Cela étant, on peut toujours citer des exceptions qui confirment la règle : le Pape Pie XII, par exemple, se confessait tous les jours. Mais ces exceptions sont liées à des situations bien précises, qui doivent faire l'objet d'un discernement spécifique de la part du confesseur. Pie XII n'était sûrement pas le plus grand des pécheurs, mais il portait tout le poids de l'Église sur ses épaules et il sentait à quel point il avait besoin de la grâce divine.

En réalité, plus la confession est fréquente, plus elle va de pair avec *l'accompagnement spirituel*. C'est alors au confesseur, qui est en général le même que l'accompagnateur, qu'il revient de réguler la fréquence des confessions dans un dialogue avec son pénitent – dialogue qui n'exclut pas parfois d'en appeler à l'obéissance.

# 5/ La plus grande urgence de l'époque où nous vivons

Le problème dans la situation actuelle de l'Église, c'est que les personnes qui regrettent le plus de ne pas avoir la possibilité de se confesser sont souvent celles qui ont le moins besoin de la confession. Et l'on se demande où sont les autres...

En disant cela, je n'insinue pas que ces personnes seraient plus saintes : je dis simplement que les personnes qui ne se confessent jamais, ou très rarement, en ont objectivement un très grand besoin, même et surtout si elles n'en sont pas conscientes ; ou encore, que ces personnes sont en plus grand danger spirituel que celles qui savent qu'elles ont besoin du sacrement de réconciliation. La pire des choses est d'ignorer qu'on est pécheur, parce qu'on ignore en même temps qu'on est sauvé.

## Alors que faire?

1/ Le Pape François a rappelé le 20 mars l'existence de la « **confession de désir** », comme on parle de « communion de désir ». Cela vaut dans le cas où « une impossibilité physique ou morale *dispense de la confession* » (*CEC* 1484). « Si tu ne trouves pas de confesseur, dit le Pape, il faut que tu t'adresses directement à Dieu » dont la grâce agira si la demande de pardon est sincère et bien faite, et si la décision ferme est prise de confesser au plus vite les éventuels péchés graves.

2/ Au lieu de se lamenter parce qu'on ne peut pas se confesser, il faut prendre l'habitude de *demander pardon aussi pour les autres*.

Au début de ces réflexions, je soulignais dans la citation du n° 1434 du *Catéchisme* le « *souci du salut du prochain* ». Or, un des rétrécissements les plus dommageables du sacrement de pénitence, sans doute à l'origine de la désaffection de beaucoup, a été la réduction de ce sacrement à sa dimension individuelle, voire individualiste. Trop peu de baptisés ont conscience que leur péché blesse l'Église tout entière : j'en veux pour preuve le fait que, dans les scandales qui ont touché l'Église ces dernières années, on a cherché des coupables, voire des boucs émissaires, sans avoir toujours conscience qu'aucun membre de l'Église ne peut se désolidariser du péché des autres membres.

Je vous propose donc, si vous êtes un pratiquant régulier ou fréquent du sacrement de réconciliation, non seulement de faire une « confession de désir » pour vous-mêmes, mais aussi pour ceux qui ne se confessent jamais et de *demander pardon en leur nom*.

Et si vous êtes un pratiquant occasionnel ou rarissime (cela existe...) et que vous lisez ces lignes, je vous recommande la même chose à l'occasion de Pâques, en vous incluant vous-même dans cette prière de demande.

Une occasion nouvelle nous est ainsi donnée, dans les circonstances actuelles, de redécouvrir le trésor de la *communion des saints* :

Le chrétien qui cherche à se purifier de son péché et à se sanctifier avec l'aide de la grâce de Dieu ne se trouve pas seul. « La vie de chacun des enfants de Dieu se trouve liée d'une façon admirable, dans le Christ et par le Christ, avec la vie de tous les autres frères chrétiens, dans l'unité surnaturelle du Corps mystique du Christ, comme dans une personne mystique. » (CEC 1474)

À l'Église est confiée la parole de réconciliation pour la réaliser dans le monde. Elle montre à l'homme les chemins et lui offre les moyens de se réconcilier avec Dieu, avec lui-même, avec ses frères et toute la création.

(Rituel de la pénitence, 8)

Vous avez encore quelque réticence à agir ainsi ? Dans ce cas, rappelez-vous simplement que tout au long de cette Semaine Sainte nous fêtons Quelqu'un qui, sans jamais avoir lui-même connu le péché, a pris volontairement la place des pécheurs et a fait monter vers le Père la demande de pardon que ces derniers ne formulaient pas et ne formuleraient jamais au cours de leur vie sur la terre. C'est ainsi qu'il a porté les péchés de l'humanité entière, passée, présente et à venir... par « souci du salut du prochain » devenu souci du salut du monde.

† Jean-Pierre Batut